JUIL.2021

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE CHORGES

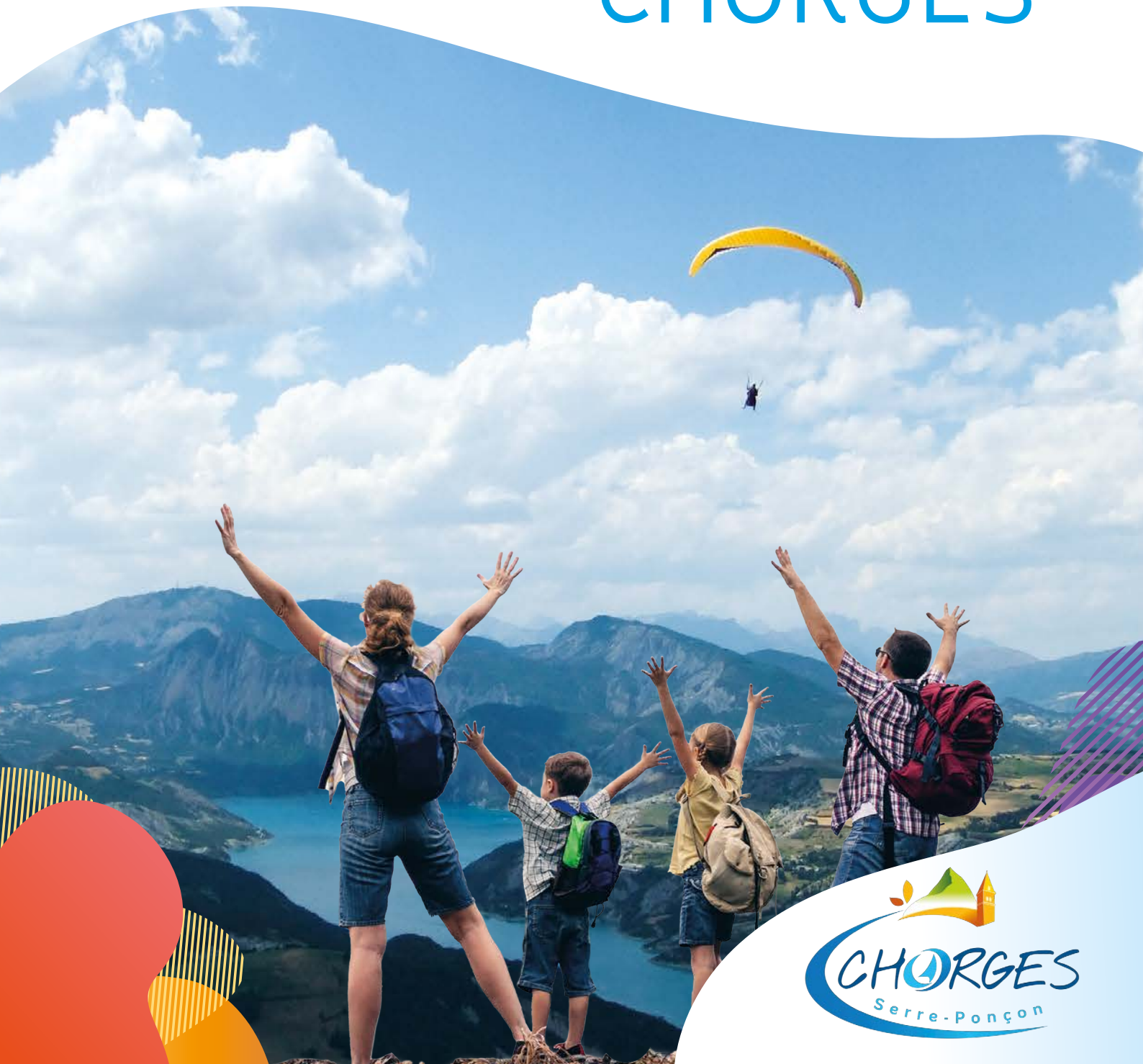

CHORGES
Serre-Ponçon

Sommaire/Service infos p.2
Edito du Maire/Focus p.3
Dossiers Finances p.4-7
Attractivité du territoire p.8
Aménagement/ Projets majeurs p.9
Développement durable/ Environnement p.9
Bilan ARS Qualité de l'eau p.10
Solidarité/Enfance/ Jeunesse p.11-12
Médiathèque p.12
Agenda p.12
Divers p.12

MAIRIE DE CHORGES
Grande Rue - 05230 CHORGES
Tél : 04 92 50 60 30
Fax : 04 92 50 39 28

HORAIRES ACCUEIL MAIRIE
du lundi au vendredi : de **8h30 à 12h**
et de **14h à 17h les mardis et jeudis**
et de **14h à 17h30 les lundis, mercredis et vendredis**
mairie@mairie-chorges.fr
www.mairie-chorges.fr

Directeur de la publication
Christian DURAND
Rédaction, conception, mise en page
Service communication, agents communaux et Conseil Municipal
Crédits photos : Shutterstock, M.Fourtoul https://nicolasfragiacomo.com,
Impression
Imprimerie de Haute-Provence - 2000 exemplaires

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE
Station Verte
PAVILLON BLEU

Édito du Maire

Ce début d'été **marque un ralentissement de la pandémie** qui affecte de très nombreux pays depuis plus d'un an. C'est un signe d'espoir pour tous. Le **besoin de sortir, d'échanger,** de travailler, de s'amuser, de retrouver une vie normale est sur toutes les lèvres.

Malgré cela nous devons rester prudents et **continuer de respecter les gestes barrières** préconisés par les services de santé.

Ce bulletin d'information retrace plusieurs **temps forts de notre commune.**

Tout d'abord un point sur le budget et les finances de la collectivité. La **gestion rigoureuse** que nous avons mise en place depuis plusieurs années nous permet de continuer à **investir et à réaliser des projets attendus** par les Caturiges. La nouveauté fiscale de cet exercice est le **cumul de la Taxe Foncière Bâtie Communale et Départementale** afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation. Le prélèvement est quasiment identique sur vos foyers. Il s'agit de la **réforme fiscale mise en place et imposée par l'État.**

Le début d'été, c'est la fin de l'année scolaire. Une année scolaire difficile avec l'application des protocoles sanitaires, tant pour le temps scolaire que pour le périscolaire et le temps méridien. **Nos services ont toujours assuré au mieux** malgré les contraintes imposées afin de **préserver la santé de nos enfants.**

Mais c'est le début des vacances pour certains et nous souhaitons un **excellent été à tous les amateurs d'eau et de montagne.** Nous ferons notre maximum pour **accueillir les nombreux touristes** en recherche d'espaces, de sports et de nature.

Mais c'est aussi la reprise du travail tant attendu pour les bars, les restaurants et les commerces. Cette année, la grande rue sera piétonne pendant les soirées.

Je suis sûr qu'ils sauront **accueillir au mieux les nombreux vacanciers** attendus.

Nous souhaitons ardemment que cette crise sanitaire et économique soit derrière nous.

De grands chantiers nous attendent pour les années à venir : A titre d'exemple la zone sportive à terminer, la restauration de l'église, la création de la Maison de Santé Pluri professionnelle, la cuisine centrale, la modernisation des équipements touristiques (BNPA et Camping). Nous les réaliserons au fur et à mesure de nos possibilités financières.

L'ensemble des services de notre commune sont mobilisés avec l'équipe du Conseil Municipal pour vous apporter les services que vous attendez. **C'est plus de 80 agents** qui œuvrent **tous les jours à nos côtés et je les remercie pour leur travail et leur mobilisation sans faille** même au plus fort de la crise sanitaire.

Christian DURAND
Maire de Chorges

Focus

Dynamique estivale à Chorges !

Les concerts des marchés nocturnes !

Mercredi 14 juillet 2021
Parisse Métisse : Le duo explore les timbres des instruments et s'influence des musiques celtiques, africaines et asiatiques

Mercredi 21 juillet 2021
DUO ALISON : Le répertoire est un subtil mélange de chansons françaises, de variétés internationales, de musiques de films et de nouveautés, le tout revisité soit dans un style « Piano Bar lounge »

Mercredi 28 juillet 2021
CABANAROUM : Nomade, festive et enrouée, la chanson pioche dans le ska, le rock, les balkans ...

Mercredi 4 août 2021
Amy et Al Fusion : Afro Jazz

Mercredi 11 août 2021
PINK PURPLE : Reprise Rock 70'

Mercredi 18 août 2021
Le 17 Heures 45 : Saxo

Le vote du budget **2021**

Le **Budget Primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
Il s'agit d'un **acte juridique** qui prévoit et autorise des dépenses et des recettes.

Pour rappel, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget.

D'un côté, la **section de fonctionnement** assure la **gestion quotidienne** et la mise à disposition des services dont vous pouvez bénéficier tout au long de l'année.

La **section d'investissement**, quant à elle, **prépare l'avenir.** Elle est liée aux projets qui feront varier durablement la consistance du patrimoine de la collectivité.

Notre priorité reste avant tout de **faciliter la vie de tous** en y intégrant la notion de **bien-vivre et de proximité.**

Comptes administratifs **2020**

Fonctionnement et investissement avec report

Les budgets 2020 ont été tenus de manière **rigoureuse et responsable.**
Le déficit du **budget restauration en 2020 est lié à la crise sanitaire**. L'activité du service a été **très impactée par les périodes de confinement.**

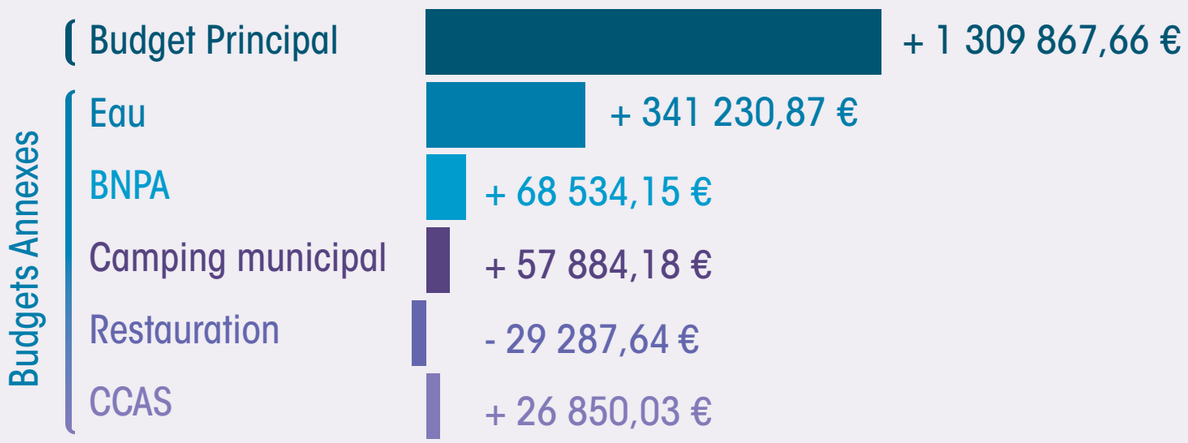

Dossiers Finances

La répartition du budget principal **2021** est la suivante

Le budget primitif 2021 a été voté le 10 avril 2021 et se décompose de la manière suivante :

1/ Budget fonctionnement **2021**

Dépenses de fonctionnnement

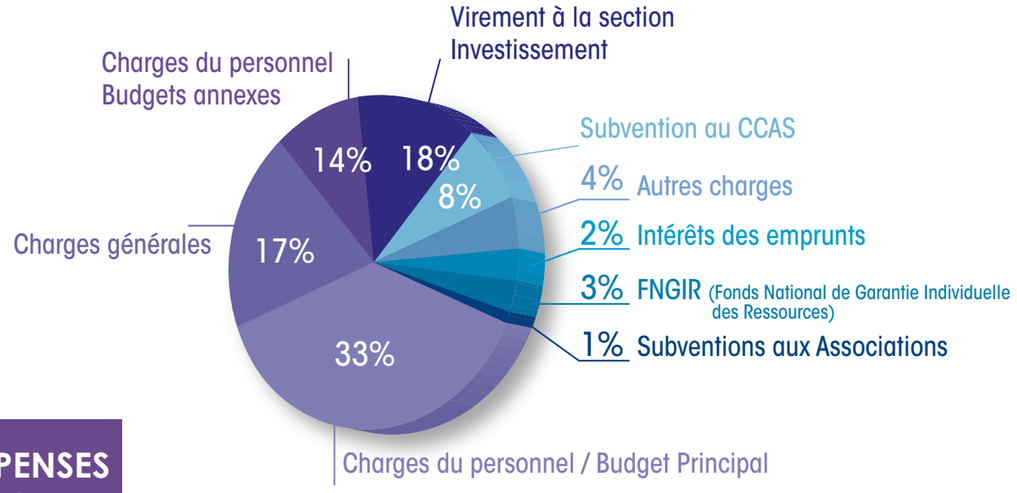

TOTAL DÉPENSES
5 138 221 €

Recettes de fonctionnnement

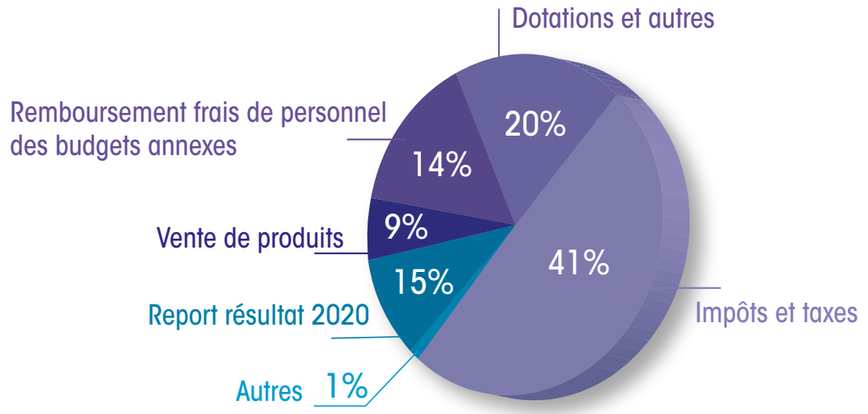

TOTAL RECETTES
5 138 221 €

2/ Budget en investissement **2021**

Dépenses en investissement

Etude Aménagement Entrée de Ville (AREA)	13.290 €
Etude Maison de Santé Pluridisciplinaire	10.000 €
Parcours Santé / 2021	1.500 €
Sentier Salados	1.500 €
Four des Lagiers / 2021	710 €
Isolation Salle Conseil Municipal / Médiathèque	8.000 €
Zone Sportive / Détail	17.000 €
Enfouissement Réseaux Chemin de l'Iscle / AP	270.000 €
Salles des Fêtes / WC	14.000 €
Matériel et Mobilier Bureau + Logiciels	9.355 €
Panneaux de Signalisation	8.000 €
Numérotation des Rues	14.300 €
Voirie / Détail	155.200 €
Réseaux Secs	19.900 €
Programme ALVEOLE - Installation Appuis Vélos	6.100 €
Ecole Maternelle : (Chauffage et Stores)	33.700 €
Services Techniques	16.433 €
Espaces Verts / Dispositif Arbres en Ville	12.425 €
Médiathèque / Collections et Matériel	19.350 €
Cimetière	8.000 €
Mobilier Festivités	2.888 €
Eaux Pluviales « Les Oliviers »	4.740 €
Défense Incendie	8.500 €
Capital des emprunts	521.262 €
Rbt Partiel Ligne Trésorerie Zone Sportive	153.014 €
Dépenses Imprévues	5.010 €
Acquisition de terrains	18.233 €
Opérations d'Ordre : Travaux en Régie	45.000 €
Report Dépenses 2020 Non Réalisées	575.302 €

TOTAL DÉPENSES
1 972 711 €

POURQUOI AUGMENTER LES IMPÔTS ?
Cette décision n'a pas été prise depuis 2017.
Cependant :
• Devant, l'augmentation des dépenses supplémentaires engagées et la perte des recettes tarifaires, conséquence directe de la crise sanitaire,
• Devant notre volonté de maintenir un niveau et une qualité de service rendus aux habitants,
Nous avons fait le choix d'**augmenter de 1.5 % la taxe foncière**.
Cette taxe est la **dernière ressource fiscale importante pour les collectivités** et sur laquelle nous pouvons garder une marge de manœuvre.

	Taux 2020	Taux Départemental 2020	TAUX 2021
Taxe Foncière sur le Bâti	13.53 %	26.10 %*	40.22 %*
Taxe Foncière sur le Non Bâti	105.06 %		106.63 %

Recettes en investissement

Subvention RTE / Parcours Santé	20.000 €
Subvention RTE : Modification Chauffage Ecole Maternelle	20.556 €
Subvention Conseil Régional / Médiathèque	1.346 €
Subvention / Dispositif Arbres en ville	8.465 €
Subvention / Programme ALVEOLE Appuis Vélos	3.012 €
Subvention DETR / Enfouissement Réseaux Chemin de l'Iscle	50.000 €
Subvention Conseil Régional / Aménagement Bureaux	7.867 €
Participation pour création voirie et réseaux	11.540 €
FCTVA	155.000 €
Taxes Aménagement	75.000 €
Vente de terrains de la Zone Artisanale	70.000 €
Vente de terrains	8.100 €
Virement de la section de fonctionnement	917.266 €
Excédent Investissement Reporté	557.932 €
Don : Sté Corning Gosselin / SIL Centre Ville	20.000 €
Report Subventions 2020 Non Encaissées	46.627 €

TOTAL RECETTES
1 972 711 €

** **Un petit mot sur la suppression de la taxe d'habitation***

*L'article 16 de la loi de finances 2020 a acté la **suppression de la taxe d'habitation** sur les résidences principales.*
De ce fait, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation.
*Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de **26.10 % se rajoutera à notre taux qui était de 13.53 % en 2020.***
*Le taux de référence sera donc de 39.63 %, auquel nous appliquerons l'**augmentation de 1.5 %.***

Vers l'obtention du classement "Station classée de tourisme"

Le 15 février 2021, la Conseil Municipal de Chorges a décidé de solliciter le classement de la **commune en « station classée de tourisme »**. Déjà classée comme « commune touristique » depuis 2019, Chorges souhaite **accroître son attractivité** en développant une politique touristique durable et pérenne.
Ce classement attribué par arrêté préfectoral (valable pour 12 ans) aux « communes touristiques » **reconnaît les efforts accomplis** par notre collectivité pour structurer une **offre touristique adaptée et un accueil de qualité.**
Selon le Code du tourisme, « la commune touristique candidate doit prouver qu'elle dispose d'**infrastructures de qualité**, met en œuvre une **politique active d'accueil**, d'information et de promotion touristique, **met en valeur ses ressources** et mobilise une véritable politique d'**animations culturelles et sportives ».**
Le classement de la commune de Chorges en « station de tourisme » représentera **une réelle opportunité d'attractivité du territoire** mais aussi un intérêt non-négligeable dans l'**accroissement de l'économie**.
Ce classement s'inscrit dans la logique de développement touristique de la commune avec notamment la création d'une **commission « Tourisme » et d'un pôle « Développement Touristique »**, des investissements visant à améliorer les espaces publics et touristiques ainsi que la **conduite d'actions de promotion touristique.**

Aménagement et embellissement du camping

Fort de valeurs telles que la **convivialité, la solidarité et le respect pour la nature,** le camping, propose des locatifs atypiques et insolites (Pods et tentes suspendues) de tout confort dans une atmosphère calme et authentique : **tendance GLAMPING assurée !**
Les chalets suivent cette tendance avec un **relooking total**, avec le remplacement de l'ameublement : nouvelles tables et chaises, rideaux et housses de banquette modernes…
Et afin de rester **connecté**, ils sont également équipés de télévisions.
La **WIFI** est désormais accessible sur l'ensemble du camping.
Quelques nouveautés vont également agrémenter le camping :
• Un **espace permaculture** et un jardin participatif à l'entrée du camping ;
• Des bacs à fleurs avec **herbes aromatiques à disposition des clients ;**
• La mise en valeur de la pinède, nettoyée et aménagée avec un **espace détente** ;
• Des ateliers de **relaxation sonore** et des ateliers « plantes » animés par une professionnelle tous les mardis.

" Petites villes de demain "

Chorges a été **retenue pour le programme des « Petites villes de demain ».** Ainsi, nous allons pouvoir **bénéficier d'un accompagnement** spécifique de l'État et de ses partenaires.
Cet accompagnement se traduit par un **soutien financier orienté** sur les thématiques retenues par la collectivité : **redynamiser le centre-ville**, redéfinir les usages des espaces publics tout en intégrant la réflexion sur la mobilité, réhabiliter le bâti existant, soutenir les commerces et les services, créer du lien entre les habitants et permettre à chacun de s'approprier ces projets de territoire, etc.
Pour piloter ce programme, Embrun et Chorges, en partenariat avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon, ont recruté un **chef de projet** – financé à 75 %.
Il prendra ses fonctions le **1er juillet 2021** et partagera son temps de travail à part égale entre Embrun et Chorges.
Sa mission sera **concrétisée par des réalisations d'aménagement** et de rénovations du bâti. Un **diagnostic sera élaboré en concertation** avec les commerçants, les acteurs locaux et les riverains.
Un **calendrier de réunions et d'information** suivra et sera accessible sur le site de la Mairie.

Incivilités !

Quel dommage de voir de tels dépôts auprès des colonnes de ramassage des ordures !!! **La propreté et la beauté de notre commune sont l'affaire de tous (pas seulement des services municipaux).** Nous pouvons planter des fleurs, tondre les gazons et balayer les rues, mais **sans votre respect notre action reste vaine.**
Pour mémoire, si vous êtes dans l'incapacité matérielle de vous rendre à la déchèterie (Avançon), la **commune organise un ramassage sur rendez-vous (accueil Mairie) tous les premiers jeudis de chaque mois !**
Rappelons également que ces comportements émanant d'une minorité, induisent une dépense supplémentaire répercutée sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par l'ensemble des habitants.

Zone sportive du Pré Marchon

La 1ère tranche de travaux de la zone sportive de Pré Marchon **est maintenant achevée**. L'engouement des pratiquants fréquentant le site bien avant la réception des travaux confirme **l'intérêt des habitants pour le sport en extérieur et en accès libre**. Avant l'inauguration officielle en présence des partenaires financiers en septembre 2021, une **animation découverte au public** sera proposée le samedi **3 juillet.** Des partenariats sont en cours avec les différentes fédérations sportives, clubs et associations locales afin de **proposer dès la rentrée 2021 des offres d'activités** correspondants aux attentes des Caturiges.
Vous pourrez à partir de début juillet **réserver en ligne** les courts de tennis via l'application **TEN'UP.** Pour plus d'informations, nous vous donnons rendez-vous sur le site de la Mairie.

Urbanisme

La commission urbanisme travaille activement sur les **règlements et les orientations** de zones du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en collaboration avec le cabinet d'**urbanisme EURECAT**. C'est un travail exhaustif et de longue haleine qui doit **traduire le projet politique** pour l'aménagement du territoire communal et répondre aux objectifs chiffrés débattus afin de valider le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD).
La révision du PLU s'inscrit au cœur d'une « pyramide » de documents de planification avec lesquels il devra être compatible. Il s'agira donc de suivre les objectifs d'aménagement imposés par l'État et la Région.
De plus, lors du Conseil Municipal du 10 mai 2021, le **rejet du transfert de la compétence** d'élaboration du PLU à l'intercommunalité a été voté afin de conserver la maîtrise du développement de notre commune.
Pour mémoire, le PLU actuel est toujours en vigueur et s'applique pour vos opérations d'urbanisme, il est donc **impératif de demander les autorisations** avant d'effectuer vos travaux !

Travaux de voirie en perspective : Chemin de l'Iscle

Les travaux prévus concerneront :
• L'amélioration de l'assainissement des eaux usées et pluviales en procédant à la séparation des réseaux. Ceci aura pour conséquence un impact positif en réduisant la quantité d'eau acheminée à la station d'épuration.
• L'enfouissement des réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public) cette opération est sous maîtrise d'ouvrage du SYME 05 (Syndicat Mixte d'Electrification des Hautes-Alpes)
• Le remplacement de la canalisation d'adduction d'eau potable permettant le maintien de la qualité du service et l'amélioration de la défense incendie.

Arbres en villes

La Mairie a participé à **l'appel à projets « Arbres en ville »** financé par la **Région SUD** afin de répondre aux enjeux du réchauffement climatique en participant au rafraichissement des zones minérales. Pour cela, elle a obtenu 80 % de subventions pour la **fourniture et la plantation de 73 arbres** répartis sur tout le territoire communal, **du centre-ville à la Baie Saint-Michel.**
Ce printemps 2021, ce sont une **vingtaine d'arbres** d'essences diverses et locales (frêne, érable, pommier…) **qui ont été plantés** sur l'aire de camping-car, la place de Chabrières, le parc Daniel Guibaud, le cimetière, les écoles et le mémorial de la Baie Saint-Michel. **Deux autres phases de plantations suivront à l'automne 2021** et au printemps 2022 et concerneront plus précisément le boulodrome d'été, le camping municipal et la BNPA.

Zero Phyto

• **Depuis le 1er janvier 2017**, la loi **interdit l'utilisation des produits phytosanitaires** chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics)
• Les espaces concernés sont les espaces verts et les voiries. Les cimetières et terrains de sport sont concernés par l'interdiction mais sont laissés à l'appréciation des communes au cas par cas.
• Sur notre commune, cette démarche se traduit par la mise en place d'un **ensemble d'actions telles que** le **désherbage manuel et mécanique.** Ces pratiques demandent aux services techniques **une grande adaptation et un entretien plus long.**

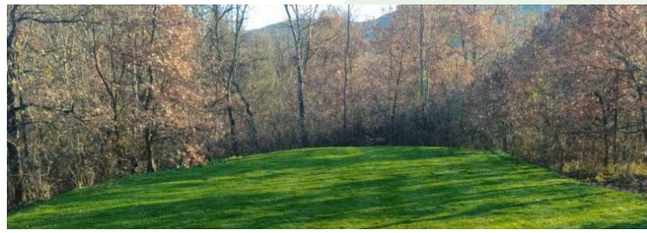

Inauguration du Parc des Moulettes

Après plusieurs mois de **travaux remarquablement réalisés par les agents techniques municipaux**, le Parc des Moulettes sera **inauguré le 2 juillet 2021** en présence des partenaires financiers et des associations locales. Ce nouvel **espace vert au cadre bucolique** situé à deux pas du centre-ville et pour **partie équipé d'agrès fitness, de tables et bancs** ainsi que d'une structure de corde pour les plus jeunes **permet à tous de profiter d'un moment de détente loisirs** au calme dans un cadre préservé.
Un projet pédagogique en partenariat avec l'**Agence Régionale de la Biodiversité et l'école élémentaire** de Chorges sera mené sur l'année scolaire 2021/2022 afin de créer une **Aire Terrestre Educative** et permettre la mise en place d'actions concrètes **en faveur de la biodiversité** et d'animations de **sensibilisation à l'environnement.**
Merci à tous de bien vouloir respecter cet espace naturel sensible.

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur
Délégation Départementale des Hautes Alpes

INFORMATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 10 JUILLET 1996

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **CHORGES**

Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2020

Exploitant : VEOLIA EAU - CGE - **Gestionnaire du réseau :** CHORGES (MAIRIE DE)

Protection des captages d'eau potable

9 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 8 Procédure(s) de protection terminée(s), 1 Procédure(s) de protection non engagée(s).

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution.

Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
CHORGES LES AUGIERS	5	0	100
CHORGES LE MARTOURET	4	0	100
BOURGET (DU)	3	0	100
FEIN (LE)	4	0	100
CHORGES LE BOURG + ANDRIEUX	11	0	100
GIRARDS (LES) HAMEAU CHORGES	3	0	100
BERTRANDS (LES) CHORGES	3	0	100

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
CHORGES LES AUGIERS	2	16,8	15,9	17,8	Eau peu calcaire.
CHORGES LE MARTOURET	2	19,8	19,5	20,2	Eau peu calcaire.
BOURGET (DU)	1	17,8	17,8	17,8	Eau peu calcaire.
FEIN (LE)	2	27,5	26,5	28,4	Eau calcaire.
CHORGES LE BOURG + ANDRIEUX	2	19,2	19	19,3	Eau peu calcaire.
GIRARDS (LES) HAMEAU CHORGES	1	33,9	33,9	33,9	Eau très calcaire.
BERTRANDS (LES) CHORGES	1	18,6	18,6	18,6	Eau peu calcaire.

Nitrates : Elément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CHORGES LES AUGIERS	2	0	0,7	0,6	0,8
CHORGES LE MARTOURET	3	0	2,7	1,3	4,2
BOURGET (DU)	1	0	1,3	1,3	1,3
FEIN (LE)	2	0	0	0	0
CHORGES LE BOURG + ANDRIEUX	3	0	1,5	1,4	1,6
GIRARDS (LES) HAMEAU CHORGES	1	0	0,8	0,8	0,8
BERTRANDS (LES) CHORGES	1	0	0,9	0,9	0,9

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CHORGES LES AUGIERS	1	0	0	0	0
CHORGES LE MARTOURET	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
BOURGET (DU)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
FEIN (LE)	1	0	0,07	0,07	0,07
CHORGES LE BOURG + ANDRIEUX	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
GIRARDS (LES) HAMEAU CHORGES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
BERTRANDS (LES) CHORGES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) – La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
CHORGES LES AUGIERS	1	173	0	0
CHORGES LE MARTOURET	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
BOURGET (DU)	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
FEIN (LE)	1	523	0	0
CHORGES LE BOURG + ANDRIEUX	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
GIRARDS (LES) HAMEAU CHORGES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.
BERTRANDS (LES) CHORGES	N.M.	N.M.	N.M.	N.M.

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire règlementaire pour cette année. *Edité en mars 2021*

Conclusion sanitaire - Observations

Malgré l'absence de non conformité cette année 2020 sur le réseau du Fein, compte tenu de la vulnérabilité des captages, un traitement de l'eau potable rapidement doit être envisagé.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:**www.eaupotable.sante.gouv.fr
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA – Délégation Départementale des Hautes Alpes, 5 Rue des Silos, BP 40 157 - 05004 GAP CEDEX
tel : 0413558611 - mail : ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr Site Internet : www.ars.paca.sante.fr

Page 1 sur 1

La Vaccination en première ligne pour les habitants de la Commune !

Ce début d'année a été marqué par le **lancement de la vaccination contre la COVID-19.**
Le CCAS a tenu à informer par courrier, les habitants de plus de 75 ans, des lieux et coordonnées des centres de vaccination sur le département des Hautes-Alpes.

Face à une forte demande et dans le cadre notamment du **Programme ALCOTRA PITER Terres Monviso**, la Communauté de communes de Serre-Ponçon a souhaité mettre à disposition des communes un **service de transport (gratuit)** pour les habitants demandeurs et a **facilité la prise de rendez-vous** en se mettant en lien avec le centre hospitalier d'Embrun. Au total, **52 caturiges** ont bénéficié de ces services, dont 20 du transport.

Gisèle, Yvette et Bernard, membres du CCAS ont accompagné nos administrés à leur rendez-vous pour **les soutenir dans cette démarche.**
Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé à ce bel élan de solidarité.

La commune poursuit son engagement pour la vaccination **en accueillant le « Vaccinobus » le 30 Juin 2021** parking de la Salle des fêtes. La vaccination est ouverte pour les habitants de plus de 18 ans.
Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la Mairie au 04.92.50.60.30

Soutien aux personnes isolées et de plus de 75 ans

Plan canicule

Dans le cadre du **dispositif national** destiné à prévenir et lutter contre les **conséquences sanitaires d'une canicule**, la Mairie tient, à titre préventif, un **registre nominatif** des personnes âgées ou handicapées caturiges résidant à domicile.
Cette inscription permet, selon la situation personnelle et familiale, d'être **contacté par téléphone**. Elle est totalement **confidentielle, gratuite et facultative.**
Le recensement est ouvert aux personnes âgées ou handicapées, isolées.
Il faut avoir, soit : plus de 65 ans, entre 60 et 65 ans et être reconnu inapte au travail, moins de 60 ans (percevant l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), titulaire d'une carte d'invalidité, être reconnu « travailleur handicapé »).

Pour être inscrit sur le « Registre Nominatif » contactez le 04.92.50.60.30

Ateliers nutrition

C'est en partenariat avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon et dans le cadre notamment du Programme ALCOTRA PITER Terres Monviso, **« Bien vieillir », 4 ateliers nutrition à destination des séniors** auront lieu à la Salle des fêtes les **6, 13,15 et 27 Juillet 2021** de 10h00 - 12h00.
L'objectif est de promouvoir une **alimentation équilibrée** tout en alliant le **plaisir de manger** afin de lutter contre la **dénutrition** qui touche presque **10 % de la population vieillissante vivant à domicile.** A travers l'utilisation d'outils pédagogiques adaptés, différentes thématiques seront abordées telles que les représentations de l'alimentation, l'équilibre alimentaire, le budget alimentaire, les régimes adaptés, l'activité physique adaptée, ...
Pour vous inscrire, contactez l'accueil de la Mairie au **04.92.50.60.30.**

Pôle Famille-solidarités

Le pôle Famille-Solidarités, créé au printemps au sein du CCAS, **regroupe les services dédiés à la famille, de la petite enfance aux ados, se prolongeant vers les ainés.**
Les structures que vous connaissez (Crèche, ACM, pôle Ados) y sont regroupés afin de permettre **une bonne coordination** et une application commune de la politique Enfance Jeunesse de la municipalité.

Les ATSEM qui viennent en soutien aux enseignantes de l'école maternelle sont également intégrées à ce pôle dans le but **de favoriser les échanges d'informations** entre l'école et les ACM tant pour les parents que pour les tenir **associées aux différents projets**.
L'ensemble **des dossiers sera centralisé par le secrétariat** du pôle, ce qui permettra d'assurer le suivi pour tous les accueils (Crèche, ACM, Pôle Ados, Restaurant scolaire, séjours…)
L'équipe du pôle sera bientôt au complet, **le directeur arrivant le 19 juillet,** les autres membres étant déjà présents, en action pour préparer l'été, et la prochaine rentrée. **Nous vous présenterons l'ensemble de l'équipe dans un prochain numéro.**

Cet été, le club ados rouvre ses portes !

Après plusieurs mois de fermeture, **ça y est, nous allons accueillir de nouveaux les jeunes !**
Christophe Barniaudy, jusqu'à présent animateur à la Médiathèque, sera maintenant **responsable de l'espace pour les jeunes de 12 à 17 ans.**
L'idée est de pouvoir d'une part construire de nouvelles choses, et d'autre part, **accueillir dès cet été**. Les idées, les envies ne manquent pas ; mais il faudra un peu de temps pour tout mettre en place.
Bien sûr, il ne sera pas chose aisée de remplacer Anaïs et Claire qui ont fait énormément pour les jeunes de Chorges, qui ont mis **beaucoup d'énergie** et pendant de nombreuses années pour le club ados.
L'été 2021 marque une première étape pour redémarrer le service.
Le club ados sera ouvert **4 semaines** : du 12 au 16 juillet, du 19 au 23 juillet, du 16 au 20 août et du 23 au 27 août.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la Mairie, ou contactez Christophe directement par téléphone au **06 49 89 38 79**.

Une après-midi récréative à la Crèche

Le 25 juin et afin de clôturer l'année, le personnel de la crèche a organisé en l'**honneur des enfants une fin d'après-midi festive.**
Au programme, kermesse, ambiance et verre de l'amitié ! (dans le respect des gestes barrières et le port du masque).Ce sont des aurevoirs pour les enfants nés en 2018. En septembre, ils rentreront à l'école et ils se sont vus décerner **un diplôme de fin de crèche !** Nous leur souhaitons une bonne rentrée !
Ce sera aussi une nouvelle rentrée pour nos bébés qui passeront chez les grands et nos nouveaux bébés qui arriveront sur la structure !
Après une année compliquée, il est bon de retrouver ces moments si précieux. **Très bel été à tous !**

Médiathèque

Depuis le 8 juin, **Nathalie Chanas-Nicot** est la **nouvelle directrice de la Médiathèque.**
Nathalie saura faire profiter la commune de son expérience acquise au sein de plusieurs bibliothèques et médiathèques de l'Isère et de la Charente.
Elle aura pour tâche première de **reconstituer une partie de l'équipe** suite aux départs de Christophe Barniaudy et de Caroline Wasikula.
Nous les remercions pour leur **implication au sein de la structure** et leur **souhaitons une belle réussite** dans leurs nouveaux projets.

Divers

Eclairage public

Suite à l'enquête lancée en septembre 2020, la commune a expérimenté l'**extinction partielle de l'éclairage public** dans certains quartiers et hameaux.
Pour rappel, notre volonté est de **préserver la biodiversité** - la faune nocturne, de réduire l'impact écologique, de lutter **contre la pollution lumineuse** et de maîtriser les consommations énergétiques.
Ainsi, la mise en place de l'extinction de l'éclairage nocturne entre 0h00 et 5h00 va permettre de réaliser une **économie de 3 354,35 €**. Ce dispositif prévoit également de remplacer peu à peu les anciens équipements par des équipements leds.
Au vu des retours positifs, la commune a décidé d'**étendre ce dispositif à d'autres secteurs** : Lotissement les NAYS, Lotissement Pré de l'Obre, Pré Guérin, Les Chaix, Le Sépulcre, Les Chabes, Lotissement Les Vignes des Costes à compter du 15 septembre 2021. **Le centre-ville ne sera pas concerné par cette mesure.**

Agenda

Juillet 2021 :

- **Tout l'été Stages de voiles BNPA** : à retrouver sur le site www.baiestmichel.com/fr/base-nautique
- **du 3 juillet au 28 août** : Exposition « Structures dynamiques et objets panseurs » à la Médiathèque
- **le 3 juillet à 19h** : Lecture musicale « Quand la nature inspire les écrivains » à la Médiathèque
- **le 4 juillet à 15h30** : Inauguration du sentier de Salados **à 18h30** Concert polyphonie du monde « la Mossa »
- **le 14 juillet** - Terr' des Alpes - rando VTT et VTT électriques
- **du 16 au 18 juillet** - Fête votive de la Saint-Victor organisée par l'association « Ambiance Caturige » : concours de pétanques, kermesse pour les enfants, bal, feu d'artifice....
- **du 22 au 24 juillet** : Tour Voile Serre-Ponçon
- **le 30 juillet à 18h30** : Concert Flottant - Chanteloube

Août 2021 :

- **le 15 Août** - Fête de la Baie Saint-Michel
- **du 23 au 27 août** - Sud Raid

Septembre 2021 :

- **le 17/18 et 19 septembre** - **Grand Trail** (98 km) : Départ le 17 d'Embrun, ravitaillement/repos à Chorges à la Salle des Fêtes. Dimanche 19 septembre, départ de la Salle des fêtes de Chorges pour le **Petit Trail** (parking).